

INFORMATIONS AUX ELEVES du secondaire

I. DOCUMENTS A APPORTER ET PREVOIR A LA RENTREE

- **Restauration scolaire (Demi-pension)** : cf. document joint : s'adresser au bureau 125B ;
- **MDL** : information ci-joint : cotisation de 8 euros (y compris l'association sportive).

II. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- **Date de Rentrée**

Les **dates** de rentrée scolaire seront diffusées sur notre site internet <http://lyceecassin-strasbourg.eu> à la mi-juillet 2020. La rentrée des élèves sera échelonnée sur la semaine du 1^{er} septembre 2020.

- **Certificats de scolarité**

3 certificats seront distribués par le conseiller principal d'éducation de l'élève après le 15 septembre 2020. Aucun certificat ne peut être délivré avant la rentrée effective de l'élève.
Les familles devront en faire des photocopies.

III. LES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUR CRITERES SOCIAUX

La campagne de demande de bourse de lycée pour la rentrée 2020 est ouverte depuis le 11 mai 2020 et sera close le **15 octobre 2020**.

Une information relative à l'ouverture de cette campagne de bourse sera communiquée aux familles **par voie postale** à la **fin du mois de septembre 2020**.

IV. L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

L'ARS (allocation de rentrée scolaire) est versée sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à assumer le coût de la rentrée scolaire.

Pour tout renseignement, s'adresser à votre **Caisse d'Allocations Familiales** (<http://www.caf.fr/>).

N.B. : Informations non contractuelles, n'engageant pas la responsabilité de l'établissement.